



Instrument de coopération en matière de sûreté nucléaire (ICSN)

Cadre légal	<p>Règlement (Euratom) N° 237/2014 du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2013 instituant un instrument de coopération en matière de sûreté nucléaire (ICSN) : http://www.europedirectplr.fr/upload/file/Reglement_237_2014_ICSN_2014_2020.pdf</p> <p>Règlement (UE) N° 236/2014 du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2014 énonçant des règles et des modalités communes pour la mise en oeuvre des instruments de l'Union pour le financement de l'action extérieure : http://www.europedirectplr.fr/upload/file/Reglement_236_2014_dispositions_communes_action_exterieure_2014_2020.pdf</p>
Durée programme	2014-2020
Budget	225,3 millions euros
Objectifs généraux	<p>Objectif général : L'Union finance des mesures visant à soutenir la promotion d'un niveau élevé de sûreté nucléaire et de radioprotection ainsi que l'application de contrôles de sécurité efficaces des matières nucléaires dans les pays tiers du monde entier.</p> <p>Objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ promotion d'une véritable culture en matière de sûreté nucléaire et mise en oeuvre des normes les plus strictes en matière de sûreté nucléaire et de radioprotection, et amélioration constante de la sûreté nucléaire; ❖ gestion responsable et sûre du combustible utilisé et des déchets radioactifs, à savoir les opérations de transport, de prétraitement, de traitement, d'entreposage et de stockage ultime, et le démantèlement et assainissement d'anciens sites et installations nucléaires; ❖ mise en place de cadres et méthodes pour l'application de contrôles efficaces des matières nucléaires dans des pays tiers.
Mise en oeuvre du programme	<p>Ces objectifs sont poursuivis notamment au moyen des mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ soutien aux instances réglementaires et aux organismes de support technique; ❖ renforcement du cadre réglementaire (activités révision et évaluation, octroi de licences et de supervision des centrales et autres installations nucléaires) ❖ promotion de cadres réglementaires, de procédures et de systèmes efficaces visant à garantir une protection adéquate contre les radiations ionisantes émises par les matières radioactives, en particulier par les sources radioactives de haute activité, et leur stockage ultime sûr; ❖ mise en place d'un dispositif efficace pour prévenir les accidents ayant des conséquences radiologiques, y compris l'exposition accidentelle, et atténuer ces conséquences au cas où de tels accidents se produiraient, par exemple, surveillance de l'environnement en cas de rejets radioactifs, conception et mise en oeuvre d'activités d'atténuation et d'assainissement et coopération avec les organisations nationales et internationales en cas d'exposition accidentelle, et d'un dispositif de planification des urgences, de préparation et de réaction, ainsi que des mesures de protection civile et de remise en état;

Centre d'information Europe Direct Pyrénées Languedoc Roussillon (ADRET)

Web: www.europedirectplr.fr
Tel : (33) (0)4 68 05 38 84
Mail: contact@europe-direct.fr
Twitter : @EUROPEDIRECTPLR
Facebook : <http://goo.gl/nx6cn>



Mise en œuvre du programme (suite)	<ul style="list-style-type: none"> ❖ soutien pour assurer la sûreté des sites et installations nucléaires en ce qui concerne les mesures pratiques de protection conçues pour réduire les risques d'irradiation et pour protéger la santé des travailleurs et des populations ; ❖ soutien aux instances réglementaires et aux organismes de support technique et renforcement du cadre réglementaire, en particulier en ce qui concerne la gestion responsable et sûre du combustible usé et des déchets radioactifs; ❖ élaboration et mise en oeuvre de stratégies et de cadres spécifiques pour une gestion responsable et sûre du combustible usé et des déchets radioactifs; ❖ élaboration et mise en oeuvre de stratégies et de cadres de déclassement d'installations existantes, d'assainissement d'anciens sites nucléaires et d'anciens sites d'extraction d'uranium, ainsi que de récupération et de gestion de matières et d'objets radioactifs immergés en mer ; ❖ mise en place du cadre réglementaire et des méthodes, des technologies et des stratégies nécessaires à la réalisation des contrôles de sécurité nucléaire, y compris pour la comptabilisation et le contrôle corrects des matières fissiles au niveau de l'État et des exploitants; Ces contrôles se limitent aux aspects techniques qui assurent que les minerais, les matières brutes et les matières fissiles spéciales ne sont pas détournés des usages auxquels leurs utilisateurs ont déclaré les destiner. <p>L'assistance financière de l'Union est fournie au moyen des types de financement suivants : subventions, marchés publics de services, de fournitures ou de travaux, appui budgétaire général ou sectoriel, contributions aux fonds fiduciaires créés par la Commission, instruments financiers tels que des prêts, des garanties, des participations ou quasi-participations, des investissements ou participations et des instruments de partage des risques.</p>
Appels à propositions	Site Direction Générale « Développement et coopération» (Europeaid) : http://ec.europa.eu/europeaid/sectors/energy/nuclear-safety-instrument-nuclear-safety-cooperation-insc_en
Documentation utile	Guide pratique procédures contractuelles dans le cadre des actions extérieures de l'UE : outil de travail unique, qui explique les procédures contractuelles s'appliquant à tous les contrats d'aide extérieure de l'UE financés par le budget général de l'Union européenne (Budget) et le 10ème Fonds européen de développement (FED): http://ec.europa.eu/europeaid/prag/document.do?locale=fr
Contact européen	Office de Développement et Coopération (« Europeaid ») COMMISSION EUROPEENNE B-1049 Bruxelles Tél : +32-02-299.11.11 Site web : http://ec.europa.eu/europeaid/contact-information-europeaid_en
Contact national	Ministère des affaires étrangères et du développement international http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/
Contact Languedoc-Roussillon	Pas de structure spécifique dédiée au programme dans toutes les régions. Contactez le Centre Europe Direct le plus proche de votre commune. http://ec.europa.eu/france/activite/information/europe_direct/carte-interactive_fr.htm
Date mise à jour	23 Septembre 2014